



**Secrétariat général
du Grand Conseil**

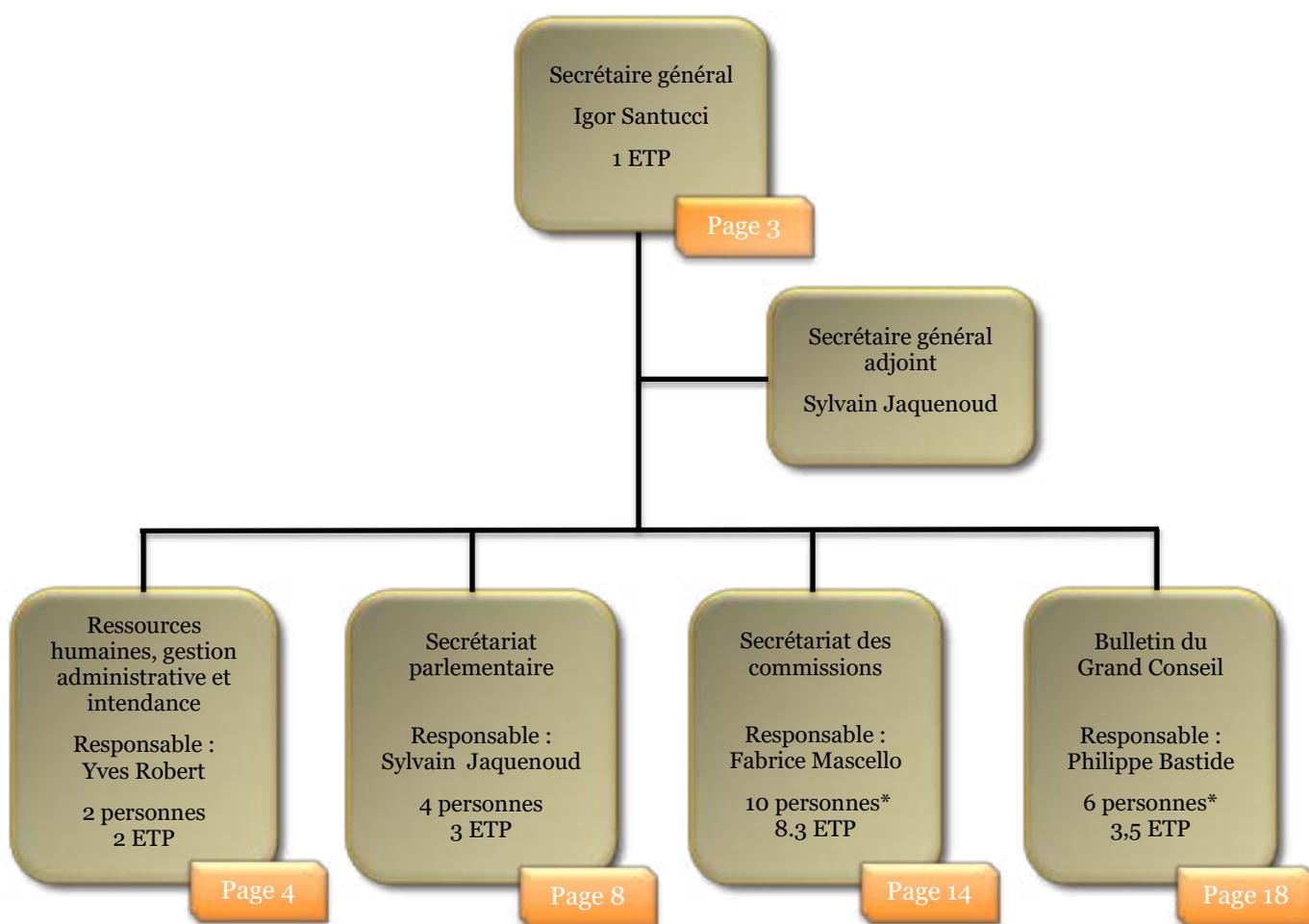


GRAND CONSEIL

**Rapport d'activité
2018-2019**

Organigramme

Sommaire



* Une collaboratrice ayant la double casquette (voir p. 5).

Le mot du Secrétaire général

« *Usque ad finem* » (« *Jusqu'à la fin* »)

Cette année 2018-2019 restera inscrite comme celle du défi enthousiasmant lié à SIEL, la prochaine « Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif ». Pour le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), cette période est aussi celle de la transition vers un nouvel outil de travail incontournable, nécessitant de s'impliquer intensément et avec conviction dans la mise en œuvre du projet. Sauf imprévus, cette dernière interviendra le 16 février 2020 pour le personnel de l'administration et, à peine un mois plus tard, pour les député-e-s, qui accéderont enfin au statut reconnu d'utilisateur-trice-s. Afin de leur faciliter, autant que possible, la tâche d'appropriation du nouveau système d'information, ils-elles pourront aussi compter sur l'envie d'apprendre et de transmettre des collaborateur-trice-s du SGC, que je remercie ici pour leur dévouement.

A l'occasion de la 56ème Réunion des Bureaux des Parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, la délégation valaisanne a mis en évidence le risque que le développement d'un système d'information moderne, offrant la possibilité de déposer des interventions parlementaires en tout temps, ne se transforme en « autogoal » pour les autorités. Les propos de M. Gilles Martin, Président du Grand Conseil du Canton du Valais, sonnent comme une mise en garde : « La mise en place du Parlement sans papier avec accès direct à l'espace virtuel individuel qui permet de travailler en ligne et de préparer ses interventions tranquillement depuis chez soi, dès le vendredi précédant la session (...) tend à expliquer cette situation de surchauffe. » Avec ou sans SIEL, les statistiques vaudoises que vous pourrez consulter dans ce rapport sont déjà édifiantes : en quatre ans, entre l'année parlementaire 2014-2015 et l'année 2018-2019, le nombre des dépôts d'interventions parlementaires a crû de 267 à 494, et même 501 pour l'année d'avant. Cela représente une hausse de 85%, proche du doublement en moins d'une législature.

Sur la même période, on constate, par exemple, des hausses de 140% pour les initiatives, de 212% pour les motions et de 213% pour les questions orales. Ces chiffres expliquent en partie le retard accumulé par le Grand Conseil, depuis 2017, dans le traitement des réponses à ses propres interventions. On dénombre aujourd'hui environ 160 objets du Conseil d'Etat en attente de traitement par le plénum, pour l'essentiel des réponses à des interpellations.

Ce constat a poussé le Bureau du Grand Conseil à s'attaquer au problème. Des séances supplémentaires interviendront au cours des prochains mois, mais une réflexion plus large sera aussi entamée, impliquant, à tout le moins, la Commission des institutions et des droits politiques ainsi que le Conseil d'Etat.

Notre Parlement n'a jamais voulu d'une limitation de la parole. D'aucuns sont d'avis que ses membres seraient bien inspirés d'être reconnaissants à leurs prédécesseurs de cette liberté et devraient veiller à la garantir, pour l'avenir, en usant avec modération de la parole, sans quoi une majorité pourrait un jour se dégager pour encadrer le nombre des interventions et leur durée. Spontanément, nous concluons en faisant appel aux propos à méditer du Président sortant, M. Remy Jaquier, prononcés le 2 juillet dernier : « Pour rappel, notre Parlement est l'un des derniers à ne pas limiter le temps de parole. Il s'agit là d'un privilège à ne pas galvauder. Votre créativité en matière d'interventions parlementaires est à l'image de la terre vaudoise : fertile, généreuse, mais avec un contenu qui tend à perdre rapidement sa consistance lorsqu'il est trop axé sur l'actualité médiatique. » Si un-e député-e devait s'offusquer de ce passage, qu'il nous soit permis de le-la renvoyer affectueusement à Tacite, qui déclarait dans les Annales : « S'irriter d'un reproche, c'est reconnaître qu'on l'a mérité. »

Igor Santucci,
Secrétaire général du Grand Conseil

Ressources humaines

Une année marquée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour le responsable RH !

Au début de l'année 2018, le Secrétaire général a proposé au soussigné de reprendre le secrétariat de la section Vaud à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). C'est avec enthousiasme que j'ai accepté cette nouvelle mission. J'ai ainsi pu accompagner la Présidente de section, Mme la députée Laurence Cretegny, aux Réunions des Présidents de section (Bucarest, 2018 et Athènes, 2019). J'ai également accompagné les délégations de 3 député-e-s membres de la section Vaud aux Assemblées Monde (juillet 2018 à Québec) et Europe (octobre 2018, en Andorre). Toutes ces assemblées fort enrichissantes font l'objet d'un « Rapport d'activité 2018 » distinct, qui a été distribué à l'ensemble du Grand Conseil en août 2019. Il en sera également ainsi pour les années à venir.

*Yves Robert,
Responsable RH et Administrateur gestionnaire*

Faits marquants 2018-2019

• Ateliers « FPA ! » pour les député-e-s

Dans la suite du précédent rapport d'activité, trois nouveaux ateliers se sont déroulés durant cette année de législature : en novembre 2018, un atelier intitulé « Recherches d'interventions ou d'objets parlementaires » a été animé par M. Philippe Bastide, responsable de la section du Bulletin du Grand Conseil, et par Mme Marie Poncet Schmid, rédactrice parlementaire. Deux autres ateliers ont suivi entre avril et septembre 2019 : « Gestion d'une séance de commission : procédures, votes et particularités », animé par M. Fabrice Mascello, responsable des secrétaires de commission et M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission ; « Pourquoi parler de sexisme au Grand Conseil », animé par Mme Maribel Rodriguez, Cheffe du Bureau de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (BEFH). L'intérêt pour ces ateliers ne se dément pas et nous allons continuer dans cette voie !

• Engagement de stagiaires

Cette année, le Secrétariat général du Grand Conseil a renouvelé l'engagement de stagiaires, dont il était fait mention dans le précédent rapport d'activité. Nous avons alors mis l'accent sur le processus d'engagement de stagiaires dans le cadre du Programme d'Insertion (PI), en collaboration avec le Service de l'emploi. L'expérience a été renouvelée à satisfaction cette année au sein de la section du Bulletin du Grand Conseil (détails à lire dans le chapitre consacré à cette section).

Cette année, nous allons aborder le processus d'engagement de stagiaires de l'Université de Lausanne (UNIL), en formation Master ou Post-Master en Sciences politiques. Le premier à avoir bénéficié de cette opportunité a été M. Caryl Giovannini, qui a fonctionné comme assistant de commission parlementaire de septembre 2018 à février 2019.

Selon les modalités de l'UNIL et du Service du personnel, un plan de formation a été établi par le « maître de stage », en l'occurrence M. Fabrice Mascello, responsable du secrétariat des commissions parlementaires, et par le responsable RH. Le plan de formation a été transmis au responsable des stages UNIL, pour formalisation avec l'étudiant, avec les diverses tâches et missions attendues.

L'étudiant-e retenu-e bénéficie d'un contrat de stagiaire rémunéré élaboré par le service employeur. Ce stage, moyennant la production d'un rapport final à l'attention de leur professeur d'Université, permet également aux étudiants d'engranger des crédits ECTS valables pour leur diplôme. Il est également important de préciser que les stagiaires n'occupent pas un poste et ne sont pas engagés pour pallier une surcharge de travail du service, les stages faisant partie intégrante de leur cursus universitaire. Nous sommes ainsi heureux de pouvoir offrir à des étudiant-e-s la possibilité de mettre en pratique ce qu'ils apprennent sur les bancs de l'UNIL et de découvrir « l'envers du décor parlementaire » !

C'est à la grande satisfaction des deux parties que le stage de M. Giovannini s'est déroulé, et la décision a été prise de renouveler l'expérience dès cet automne, avec cette fois-ci une étudiante, Mme Candice d'Anselme, qui entrera en fonction dès septembre 2019, pour une durée de sept mois.

- **Une collaboratrice multi-fonctions !**

Mme Marie Poncet Schmid, rédactrice parlementaire à 70% au sein de la section du Bulletin du Grand Conseil, a intégré la section du Secrétariat des commissions parlementaires, pour 50% de son taux, au début de l'année 2018. En effet, après s'être consacrée de longs mois à la numérisation des tomes du Bulletin du Grand Conseil, en collaboration avec les Archives cantonales, la section du Bulletin l'a généreusement « léguée » au secrétariat des commissions pour un taux d'activité de 50%, ce qui permet à cette section d'élargir son effectif et de gérer sa charge de travail avec plus de souplesse. Mme Poncet Schmid interagit ainsi au sein de ces deux sections du service, en gardant un 20% au sein du Bulletin du Grand Conseil. Ceci contribue également à créer des liens entre les sections et donne un excellent signal de mobilité professionnelle.

- **Une journée type avec l'intendant du Parlement, M. Thierry Bron !**

L'intendant du Parlement est « l'homme à tout faire », au bon sens du terme : il doit avoir l'œil à tout, être flexible et avoir la bonne réponse à offrir à chaque demande ou besoin !

A son arrivée, le matin, il commence par faire un rapide tour de la partie « basse » du Parlement, afin de contrôler que tout le système de chauffage et de ventilation fonctionne selon les normes établies. Il s'agit de s'assurer qu'aucune alerte de panne ou de dysfonctionnement n'apparaît sur les écrans de contrôles. Le local technique se situe sous la salle des Pas perdus :



Après sa tournée, une fois de retour au bureau, il procède à divers contrôle des alarmes, qu'il quitte en fonction des pannes éventuelles. Si nécessaire, il procède au redémarrage de certaines machines.



Ensuite, il prend connaissance de l'utilisation des diverses salles de commissions au cours de la journée ainsi que des visites ou manifestations prévues en vue d'en assurer la logistique. Il accueille et accompagne également les utilisateurs externes de nos locaux. Il arrive régulièrement que des prises de contact avec différentes entreprises aient lieu en vue de fixer un rendez-vous pour d'éventuelles réparations, réglages ou autres projets.

Une part importante de son travail consiste à superviser le nettoyage et l'état des salles. Deux à trois fois par semaine, en fonction des utilisations, il procède au réassortiment des blocs café-thé-sucre-crème-eaux. Il contrôle également la salle plénière et sa fermeture complète en fin de journée. Un rapide contrôle de la Buvette et de la terrasse, puis de l'esplanade du Château, se fait également régulièrement.

Une fois ces précautions prises et toutes les opérations terminées, c'est la partie « administrative » qui commence : réponse aux différents mails, traitement des demandes de réservations des salles, qui doivent être soumises au Bureau, pour décision.

L'intendant s'occupe aussi des demandes de devis et des réservations des différents repas ou collations, que ce soit pour des commissions ou autres assemblées. A quoi viennent s'ajouter l'organisation des déplacements d'archives et diverses demandes spéciales. Il procède également aux petites réparations de meubles, de câbles, de prises et de tout ce qui peut être fait directement et rapidement par ses soins.

Les mardis de séance plénière, l'intendant joue un rôle capital de coordination et d'accueil au sein du Parlement. M. Bron informe le Bureau présidentiel des personnes à saluer à la tribune du public après les avoir accueillies ; il gère et contrôle le travail des assistants de sécurité. Et, cerise sur le gâteau, il installe la bannière du Canton de Vaud à 7h00 du matin sur le mât de l'Esplanade !

Orienté solutions, M. Bron est un rouage essentiel et indispensable au bon fonctionnement du Parlement et de son Secrétariat général ! Qu'il soit ici remercié pour tous les services qu'il rend à longueur d'année à tous les utilisateurs du Parlement.

Chiffres clés 2018-2019

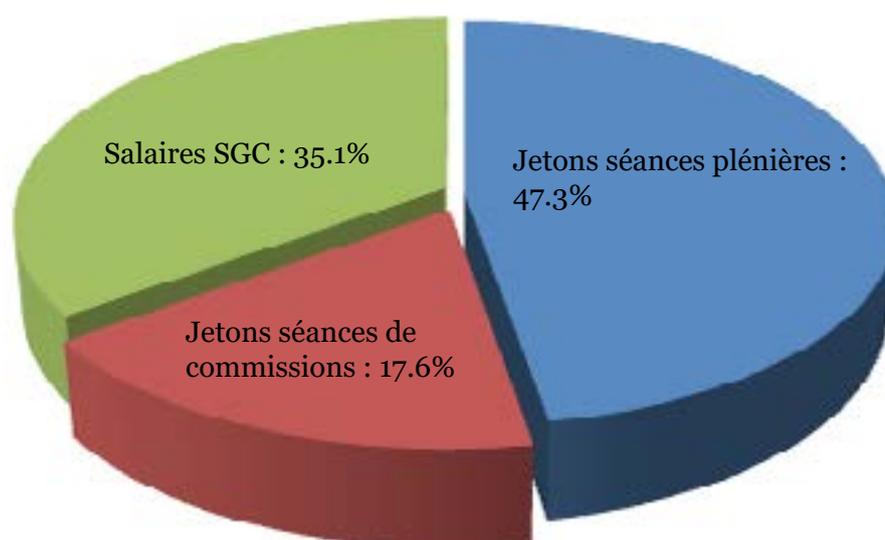
- **Effectif 17,8 ETP**

Le Secrétariat général du Grand Conseil compte 22 collaborateur-trice-s ventilés sur 17.8 ETP ; depuis août 2018, s'y ajoute un apprenti « Employé de commerce », M. Aleksandar Gavric, qui entame donc sa deuxième année en cet automne 2019.

7 plein temps, 15 temps partiels

14 hommes et 8 femmes

- **Comparaison salaires collaborateurs-trices du SGC / indemnités députés à fin 2018 :**



Secrétariat parlementaire

De la pierre et du bois aux écrans et aux octets : un Parlement conscient de son histoire et prêt à entrer dans son temps

En mai 2017, le Grand Conseil quittait Rumine sans grands regrets et prenait possession de son nouvel écrin, le Parlement vaudois. Le temps des concours et des prix étant ce qu'il est, c'est au cours de l'année écoulée que cette réalisation s'est vue primée à deux reprises. Nous vous présentons ces distinctions ci-après.

Les deux faces d'une même médaille, ou une institution solidement campée sur ses deux piliers : chacun-e choisira l'image qui lui parle le plus, mais le fait est qu'à cette belle construction de pierre et de bois répondra sous peu « SIEL », un système d'information flambant neuf, conçu pour les années 2020, en remplacement de l'obsolète Antilope du siècle dernier.

A l'heure où les analystes de la mondialisation opposent volontiers l'économie réelle à l'économie virtuelle, le Grand Conseil vaudois poursuit son chemin, conscient de l'histoire et des richesses du canton lorsqu'il contemple ses ancestraux murs de pierres et son bois des forêts du Jorat, tout en allant de l'avant, désireux de vivre avec son temps également fait d'écrans et d'octets.

*Sylvain Jaquenoud,
Secrétaire général adjoint et responsable du Secrétariat parlementaire*

Faits marquants 2018-2019

• Distinction pour le Parlement vaudois (1)

En septembre 2018, le Parlement vaudois s'est vu décerner la prestigieuse Distinction Romande d'Architecture 2018 pour la période quadriennale 2014-2017, décernée par un comité représentatif des associations professionnelles, des cantons et de plusieurs villes romandes.

• Distinction pour le Parlement vaudois (2)

En février 2019, le Parlement vaudois s'est vu remettre la Distinction Bois 2019, attribuée par les représentants romands de la filière du bois.

• SIEL – Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif

Le projet SIEL s'est poursuivi de manière encore plus intense en 2018-2019. Comme cela a déjà été présenté à de nombreuses reprises dans les rapports d'activité de ces dernières années, SIEL sera le nouveau système d'information de l'Etat de Vaud. Sa mise en service est prévue au premier trimestre 2020.

Les député-e-s seront intégré-e-s dans SIEL, contrairement à ce qui prévalait avec Antilope. SIEL deviendra l'instrument incontournable pour l'activité du Grand Conseil. La totalité des documents qui parviennent actuellement aux député-e-s par courrier électronique, par le site internet du Grand Conseil ou par la plate-forme sécurisée Confluence seront dorénavant et presque exclusivement fournis via SIEL : dépôts, rapports de commissions, réponses du Conseil d'Etat, EMPL et EMPD, ordres du jour et convocations, procès-verbaux, etc. Les dépôts d'interventions parlementaires se feront également par ce canal, tout comme les décomptes d'indemnités.

Vu son rôle de cœur du Secrétariat général du Grand Conseil, le Secrétariat parlementaire est très fortement impliqué dans le projet. Des hausses importantes de taux d'activité ont été consenties, sur le budget du projet, pour permettre à un collaborateur et une collaboratrice de dégager le temps nécessaire.

Une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information, composée de cinq commissaires, suit les travaux. Elle est présidée par M. le député Etienne Räss. Une attention toute particulière est portée à la manière dont les membres du Grand Conseil seront formés sur le nouvel outil.

- **Extension de l'ouverture de la Buvette**

La Buvette du Grand Conseil, dont le mandat de gestion a été confié par le Bureau à Pro Terroir, était ouverte, depuis la mise en service du nouveau Parlement valdois en mai 2017, uniquement le mardi, jour des séances plénières, et parfois sur demande lors de manifestations particulières. Le Bureau du Grand Conseil et le Secrétariat général ont insisté pour qu'un élargissement soit mis en œuvre. Depuis septembre 2018, la Buvette est donc également ouverte en journée les mercredis et jeudis, à disposition des député-e-s et du personnel de l'administration cantonale travaillant dans le secteur de la Cité et de ses alentours. Une nouvelle étape se dessine actuellement. Elle pourrait voir la combinaison d'une extension supplémentaire en termes de jours et d'horaires et d'une ouverture au public, encore impossible aujourd'hui pour des raisons juridiques.

- **Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises**

Le Secrétariat parlementaire a organisé, le 27 juin 2019, la sixième édition des Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises des élu-e-s. Le thème d'étude du jour était : « Liaisons lacustres et ferroviaires transfrontalières : comment imaginer la future mobilité ? » Fort à propos, c'est sur un bateau de la CGN navigant sur le « Petit Lac » que s'est déroulée la manifestation.



- **Statistique des dépôts d'interventions parlementaires**

Observant des demandes toujours plus fréquentes dans ce sens, le Secrétariat parlementaire a décidé de mettre au point des statistiques annuelles des dépôts d'interventions parlementaires plus complètes et systématiques, qu'il a pu fournir au Bureau et au Bureau élargi dans le cadre de leurs réflexions à ce propos. Un seul tableau récapitule désormais motions, postulats, interpellations, questions orales, simples questions, initiatives, résolutions, déterminations et requêtes d'institution d'une commission d'enquête parlementaire ; pour les types d'interventions les plus fréquentes, on est même remonté jusqu'à l'année parlementaire 1998-1999. Une attention particulière a par ailleurs été portée aux questions orales, suite à une « heure » des questions en juin 2019 qui en a, dans les faits, duré plus de deux. Ces statistiques montrent l'évidence d'une importante augmentation de l'usage des divers types d'interventions parlementaires par les membres du Grand Conseil.

- **Future horloge de la Salle plénière**

Le 20 juin 2019, le Bureau du Grand Conseil a siégé à la Vallée de Joux, au Sentier, à l'Ecole technique de la Vallée de Joux (ETVJ). Le motif en était un point de presse à propos de l'avancement du projet de future horloge de la Salle plénière du Parlement vaudois, en réalisation actuellement au sein de l'ETVJ. Les partenaires au projet — Bureau du Grand Conseil, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et ETVJ, Union des retraités de l'Etat de Vaud (UREV), Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux (ADAEV) — ont participé à ce point de presse, visité les ateliers de l'Ecole et rencontré les étudiants qui travaillent sur le projet.

- **Principales rencontres multilatérales et bilatérales**

Le Bureau du Grand Conseil, avec l'appui organisationnel du Secrétariat parlementaire, a participé à l'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP) à Coire, les 9 et 10 novembre 2018, et à la rencontre annuelle des Bureaux des Grands Conseils des cantons romands, de Berne et du Tessin, à Genève, les 28 et 29 septembre 2018 ; il a aussi rencontré de manière bilatérale plusieurs homologues : le Bureau du Parlement jurassien le 7 février 2019 à Yverdon-les-Bains, le Bureau du Grand Conseil neuchâtelois le 7 mars 2019 à Neuchâtel et le Bureau du Grand Conseil genevois le 22 mars 2019 à Genève. Enfin, comme chaque année, il a rencontré le Conseil d'Etat en début d'année parlementaire, le 12 septembre 2018.

- **Secrétariat général du Grand Conseil vaudois honoré**

Le 9 novembre 2018 à Coire, lors de l'assemblée générale annuelle de la Conférence des secrétaires des parlements (COSEC), qui regroupe les Secrétaires généraux des Grands Conseils de toute la Suisse ainsi que leurs adjoints, le Secrétaire général du Grand Conseil vaudois a été porté par ses pairs à la présidence de l'association pour un mandat de trois ans.

Chiffres clés 2018-19

- **150 député-e-s**

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2018-2019, aux nombreuses opérations liées à 4 démissions au sein du Grand Conseil.

- **7 groupes politiques**

Le nombre de groupes politiques pour cette législature est de sept. Le Grand Conseil a connu, en 2018-2019, la modification de la force d'un groupe politique, en raison de la démission de M. le député Michel Miéville, qui siégeait comme indépendant depuis l'année précédente, remplacé par le premier des viennent-ensuite de la liste UDC de son arrondissement, M. le député Cédric Weissert. Un seul député continue donc à siéger comme indépendant, en-dehors des groupes (M. Pierre Zwahlen, ex-socialiste).

- **40 séances plénières**

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat sis à côté de la Salle plénière. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant 179.5 heures en tout.

- **1561 points à l'ordre du jour**

Au cours de l'année, pas moins de 1561 points ont été portés à l'ordre du jour des 40 séances du Grand Conseil — certains à plusieurs reprises, soit pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé — la liste des objets en attente de traitement— qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés.

- **494 objets déposés**

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans Antilope, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

147 questions orales

21 simples questions

161 interpellations

15 déterminations (adoptées)

72 postulats

50 motions

15 postulats issus de motions transformées (non comptabilisés dans le total de 494)

12 initiatives

16 résolutions

0 requête d'institution de commission d'enquête parlementaire.

- **21 séances du Bureau**

Le Secrétaire général et son adjoint, ainsi que les secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

- **179 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions**

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les Secrétariats généraux des départements. En 2018-2019 :

93 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème

67 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique

19 objets ont été transmis à une commission de surveillance

- **48 envois électroniques de documents aux députés**

Chaque semaine, un important envoi se fait aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, limitant ainsi l'usage du papier à des cas exceptionnels.

- **12 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence**

- **11 décomptes d'indemnités des député-e-s**

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2018-2019, le montant total s'est élevé à CHF 4'687'560.-, décomposé comme suit :

– indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 352'600.-

– séances plénières : CHF 2'872'240.-

– séances du Bureau et des commissions : CHF 1'012'140.-

– frais administratifs et informatiques : CHF 120'800.-

– frais de transport : CHF 329'780.30



Du pin's comme facteur d'inflation administrative et de hausse des coûts

Premier avertissement : ce qui suit est à prendre au second degré — y compris le second avertissement.

Second avertissement : inutile de déposer une intervention parlementaire relative aux anglicismes : l'usage de « pin's » est assumé par l'auteur, qui ne fait que constater que personne ne parle jamais d'épinglette, sans compter que le développement de modèles alternatifs (voir ci-après) rend caduque cette honorable invention de l'Académie française.

Un jour, le calife du Grand Conseil, le Lausannois Jacques Perrin, arriva avec une idée : créer un « pin's » des député-e-s, qu'ils/elles pourraient porter en toute occasion et les distinguant du commun des mortels, donc des électeurs. Bien sûr, un pin's spécial devait être prévu pour le calife. Ainsi apparurent deux modèles de pin's : le modèle « Président du Grand Conseil » pour le calife Perrin et le modèle « Grand Conseil » pour ses 149 administrés.

Dès la première commande, le Bureau du Grand Conseil (le calife et ses six vice-califes), prudent, décida de commander deux modèles de pin's pour calife : « Président du Grand Conseil » et « Présidente du Grand Conseil ». Bien lui en prit, puisque ce dernier a déjà servi à trois reprises depuis. Heureusement, l'asexué modèle « Grand Conseil » des 149 administrés ne nécessita aucune adaptation.

Puis arriva le jour où, au sein du Bureau, une vice-calife fit part des irrémédiables outrages que faisait subir son pin's à ses fines blouses de soie. Elle exigea donc la commande d'un nouveau modèle, pourvu non d'un épais poinçon, mais d'une fine épingle de sûreté, aussi appelée épingle à nourrice, voire même imperdable (régionalisme de Suisse romande). Ainsi fut fait.

Comme chacun le sait, les attaques les plus imprévisibles sont souvent le fait du cercle de nos intimes. C'est ainsi que le grand vizir lui-même, Secrétaire général du Grand Conseil, revint un jour d'une assemblée en brandissant l'objet magique qui lui avait été offert : le pin's avec aimant ! A son tour, il décida de marquer l'histoire du Grand Conseil de son empreinte et décréta la commande de ce nouveau modèle.

Faisons le décompte, selon le principe de l'arbre des probabilités que nous avons tous étudié pendant notre scolarité pré-PISA. Un pin's pour président et un pin's pour députés + les modèles homme et les modèles femme + le choix entre fixation classique, imperdable et aimant = ... pas moins de douze modèles potentiels différents !

C'est à ce stade qu'il convient de rappeler un incontournable principe économique : celui dit des « économies d'échelle ». Commandez 150 pin's d'un même modèle, et vous aurez un prix donné ; commandez-en 150 répartis entre une cralée de modèles différents et ils vous coûteront cher... beaucoup plus cher...

Mais la culture d'entreprise chère au grand vizir, le fait d'être au service des député-e-s avec ouverture et souplesse d'esprit, est partagée par ses troupes. C'est pour cela que, avec abnégation, elles ont d'ores et déjà procédé à un remue-méninges — une gomme pour l'usage de l'alternative à *brainstorming* ! — pour se préparer moralement aux prochaines demandes : le pin's lumineux, voire clignotant ; le pin's connecté ; le pin's « alerte, c'est le moment de venir voter » ; le pin's tatoué ; etc. Nous sommes prêts !

Le responsable du Secrétariat parlementaire et son équipe

Secrétariat des commissions

« Flexibilité et adaptabilité »

Ces deux valeurs font partie des qualités intrinsèques de tout bon Secrétaire de commissions parlementaires. Elles sont souvent citées en conclusion de ce genre d'introduction pour rappeler aux lectrices et lecteurs la grande disponibilité de la section à servir les membres du Grand Conseil, en s'adaptant aux diverses situations qu'offre la vie politique en général et à la densité des travaux des commissions parlementaires en particulier.

D'un point de vue purement statistique, cette année parlementaire 2018-2019 a connu une légère baisse du nombre de séances et d'heures de séances, par rapport à la période 2017-2018. Cette première impression occulte toutefois certaines situations particulières où, d'une part, des commissions ont été soumises à une pression sensible et où, d'autre part, des objets majeurs ont trouvé leur épilogue seulement après de longs travaux.

Cette année parlementaire a par ailleurs permis de mener à bien des travaux / projets moins visibles. On pense notamment :

- à la concrétisation d'une collaboration demandée par l'Université de Lausanne (UNIL), avec la venue dorénavant régulière d'un/e étudiant/e stagiaire ;
- à la création de fiches de documentation dans le cadre de la mise en place du registre des fichiers voulue par l'Autorité de protection des données et de droit à l'information ;
- ou encore à l'investissement important et toujours en cours d'un groupe de travail, formé de quatre secrétaires, sur l'analyse des futures prestations métier de la nouvelle Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif (SIEL), dans le domaine de l'informatique.

Les pages suivantes de ce rapport d'activité présentent les habituelles données statistiques, détaillent les travaux parlementaires évoqués ci-dessus et finalement mettent l'accent sur le fonctionnement de la Commission des finances.

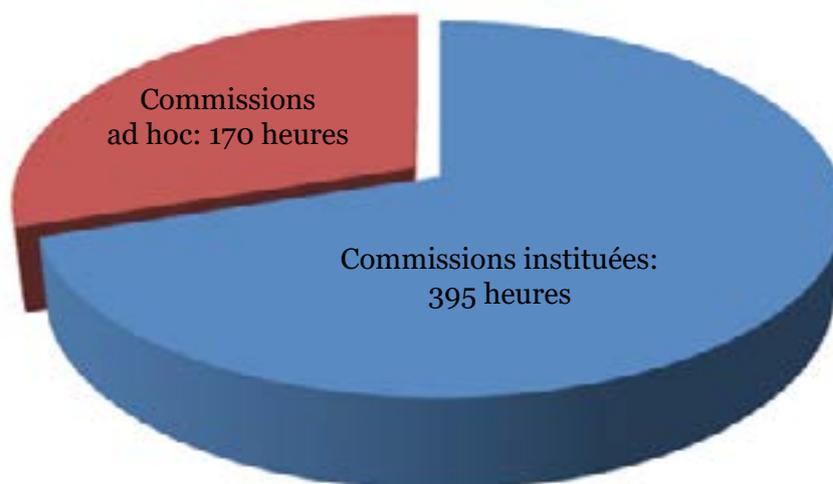
*Fabrice Mascello,
Responsable de la section des commissions*

Chiffres clés de l'année 2018-2019 (comparatif avec 2017-2018)

274 séances (contre 289 en 17-18), toutes commissions confondues, dont **165** (179) pour les commissions instituées (surveillance et thématiques) et **109** (110) pour les commissions ad hoc.

Plus de **565** (630) heures de séances, toutes commissions confondues, dont environ **395** (450) pour les commissions instituées et environ **170** (180) pour les commissions ad hoc. Les séances de commission les plus longues ont duré **8h** ; les plus courtes moins d'une demi-heure.

La commission la plus active est celle des finances, tant en nombre de séances (**25**) que sous l'angle du nombre d'heures de séances (**65**).



Activité particulière des commissions instituées

Le Secrétariat des commissions peut être amené à fournir un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent devoir fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, des recherches documentaires, la rédaction de documents (synthèses, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints. Ci-après, trois exemples significatifs de commissions ad hoc dont les travaux ont connu leur épilogue durant l'année 2018-2019.

Santé bucco-dentaire

La commission ad hoc « Santé bucco-dentaire » a été chargée d'examiner l'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) (334) ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires ». Cet EMPD comprenait un contre-projet de niveau constitutionnel (nouvel article 65b de la Constitution consacré à la santé bucco-dentaire). La commission avait de même comme mandat d'examiner l'Exposé des motifs et projet de loi (EMPL) (350) sur la prévention en matière de santé bucco-dentaire et sur la prise en charge des frais dentaires (LSB). Tel que conçu par le Conseil d'Etat, le projet de LSB constituait la loi d'application du contre-projet de rang constitutionnel.

Les travaux de la commission se sont déroulés sur deux législatures (2012-2017 et 2017-2022). La commission a tenu 11 séances totalisant 33,5 heures de discussion. Elle a procédé à 10 auditions, recueillant de la sorte un large éventail d'avis des milieux concernés. Après un débat épique en plénum, le Grand Conseil a décidé de ne pas opposer de contre-projet à l'initiative populaire. Le peuple a rejeté l'initiative populaire le 4 mars 2018. Dans le prolongement, deux motions ont été déposées et traitées par la commission : (18_MOT_024) « Motion Claire Richard et consorts au nom du groupe vert/libéral et du groupe PDC-Vaud libre – Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires » et (18_MOT_027) « Motion Christelle Luisier Brodard et consorts – Soins bucco-dentaires : reprenons le projet à la base, une concertation est nécessaire ». Le Conseil d'Etat a officiellement retiré le projet de LSB le 10 avril 2019.

Lex Uber

Afin de redéfinir le cadre légal dans lequel s'exercent les activités de transport rémunéré de personnes dans le canton, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de celle sur la circulation routière (LVRC). La commission ad hoc constituée pour examiner ces projets de lois a également eu à se prononcer sur la réponse du Conseil d'Etat au postulat (15_POS_131) Mathieu Blanc et consorts « Pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes ». Elle s'est réunie à six reprises entre le 19 mars 2018 et le 11 juin 2018, totalisant ainsi près de 15 heures de discussions.

Avant même le début des travaux, quatre entités avaient exprimé leur volonté d'être auditionnées par la commission, à savoir le syndicat Unia, l'entreprise Uber, l'Union des Taxis lausannois et la société Taxi Services ; celles-ci ont toutes été reçues au cours de la première séance de commission. Suite à des débats nourris et animés à la fois en commission puis en plénum, ces objets parlementaires réunis sous le vocable « Lex Uber » ont finalement été adoptés par le Grand Conseil en mars 2019, allant jusqu'à nécessiter un troisième débat en plénum. Il convient également de mentionner la forte mobilisation de chauffeurs/ses professionnel-le-s lors des débats au Parlement.

Loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS)

La commission en charge de l'EMPL sur la LRNSS s'est réunie à cinq reprises entre le 29 mars et le 30 août 2018.

Ce projet de loi est un contre-projet indirect du Conseil d'Etat à l'initiative populaire « Pour un canton sans extraction d'hydrocarbures ». Il constitue également une réponse à la motion Mahaim et consorts « Motion du groupe des Verts en faveur de la géothermie : pour voir loin, il faut creuser profond ! » (13_MOT_032), déposée le 8 octobre 2013. Le Conseil d'Etat a étendu le champ d'application du projet de loi à l'ensemble des ressources naturelles du sous-sol, et pas uniquement à la géothermie. Cet EMPL abroge deux autres lois, la Loi sur les mines de 1891 et la Loi sur les hydrocarbures de 1957.

En début d'examen de cet EMPL, la commission a décidé de procéder à un examen des mesures en deux lectures. Elle a également procédé à 8 auditions : Comité d'initiative « Pour un canton sans extraction d'hydrocarbures », Collectif Halte aux forages Vaud, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Géothermie-Suisse et Services industriels de Genève (SIG), Petrosvibri SA, energieô – La Côte, Pro Natura Vaud, Commune de Haute-Sorne. Pour apporter un soutien efficace à la commission, la section a délégué deux secrétaires de commission qui se sont chargés de réunir documents et informations utiles, d'organiser les séances de la commission, d'établir les notes des séances, de tenir à jour le tableau comparatif où sont consignés les amendements de la commission et d'assurer entre les séances le suivi des demandes émises par la commission. Une synthèse des travaux de la commission constituant la base du rapport de majorité a été établie par le secrétariat. A noter que le rapport ordinaire de majorité n'a pas été assumé par le président de la commission, mais par un rapporteur de majorité. Un rapport de minorité a en outre été déposé.

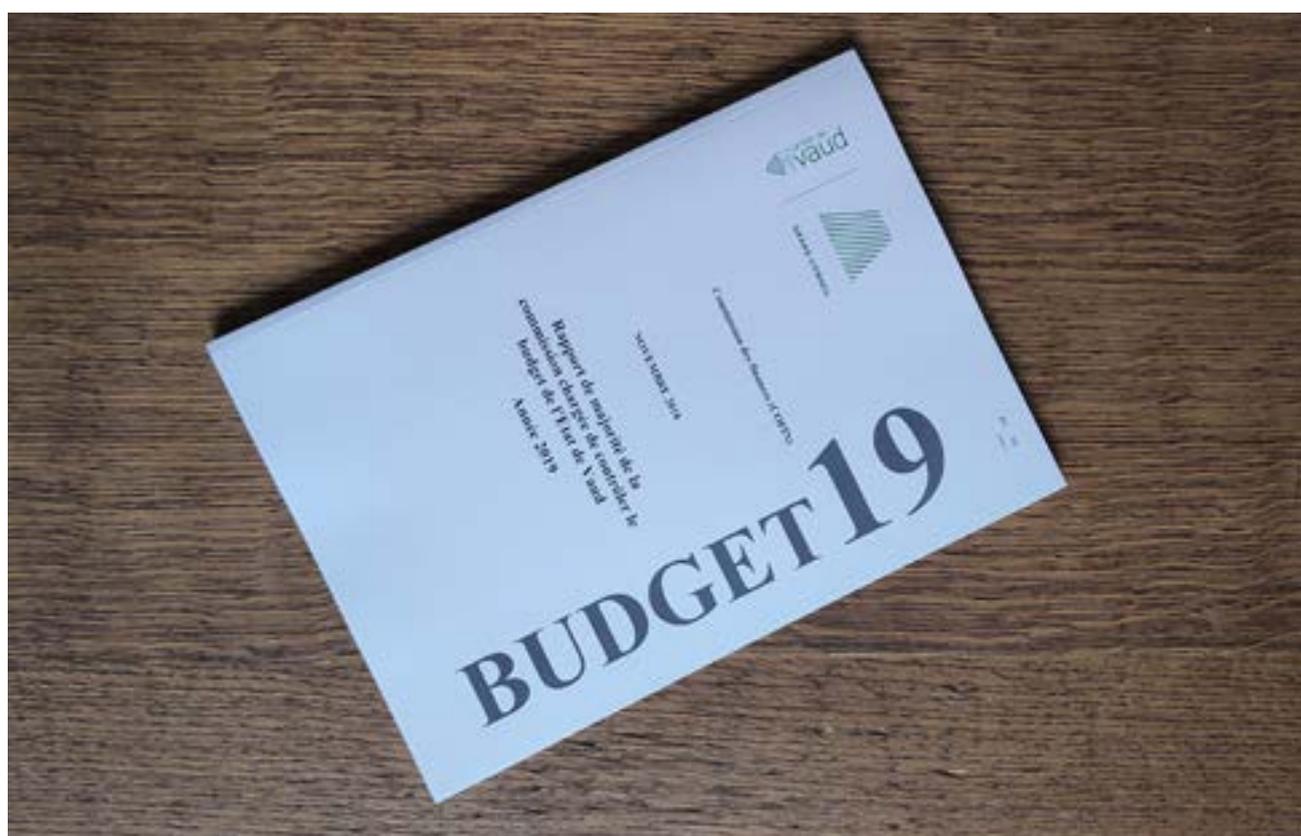
Cet EMPL a été traité par le Grand Conseil lors des séances du 6 novembre au 11 décembre 2018. A l'issue des débats, la question du retrait conditionnel de l'initiative populaire s'est posée, en particulier concernant l'obtention d'une garantie de la part du comité d'initiative que celle-ci serait bien retirée une fois la nouvelle loi (contre-projet) entrée en force.

Commission des finances (COFIN)

Composée de 15 membres répartis en sept sous-commissions de deux députés, la COFIN analyse les comptes de l'Etat de l'exercice précédent ainsi que le projet de budget de l'année à venir. Elle est également chargée d'étudier certains objets spécifiques tels que des EMPD ou EMPL ou encore des motions, postulats et initiatives, en lien direct avec le domaine des finances, attribués par le Bureau du Grand Conseil. Conformément à la Loi sur les finances, elle traite certaines

demandes de crédits (d'étude, supplémentaire et additionnel) et prend acte à des fins d'information des bouclements de crédit proposés par les services. Concrètement, les demandes de crédits précitées, sous la forme de propositions confidentielles du Conseil d'Etat, donnent lieu à une investigation par la sous-commission en charge du département qui présente le dossier et à une présentation orale devant la commission plénière à des fins d'adoption. Ces décisions ne sont pas soumises au Grand Conseil et entrent en vigueur immédiatement ; les rapports d'activité semestriels de la commission en font la synthèse et sont distribués en primeur pour information aux membres du Législatif, puis consultables sur le site internet de l'Etat. Finalement, la Commission siège en présence du chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ainsi que du chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et peut demander à tout moment des compléments d'information sur des sujets de sa compétence, tout en veillant à ne pas franchir la délicate limite de la cogestion.

Sur la base de ces prérogatives, durant l'exercice 2018-2019, la COFIN a ainsi traité, comme une commission ad hoc, vingt textes répartis en neuf motions, sept postulats, une initiative et trois exposés des motifs et projets de décrets. Si le fil conducteur est bien entendu resté le domaine des finances, au sens large, le thème de la fiscalité a particulièrement occupé la commission avec des déclinaisons sur : les classes moyennes, les personnes morales, les entreprises, les animaux, la facture sociale, etc. Parallèlement à cette intense activité, la commission a continué à analyser plus de 60 demandes de crédits de sa compétence, émanant de l'administration. Mais le fait marquant de cette année parlementaire restera sans doute le traitement du projet de budget 2019, avec ses presque 300 pages et sa quarantaine d'objets inscrits à la table des matières du volumineux document. La densité extraordinaire de cette édition était due à l'ajout d'un grand nombre de textes, dont le lien avec le budget a parfois été questionné par les commissaires, au projet de budget lui-même et aux habituels décrets fixant la limite de certaines enveloppes financières. Le travail d'analyse a néanmoins été fait dans le temps imparti, mais cet exercice hors-norme a mis en lumière les limites de la capacité de travail de commissaires miliciens, qui consacrent un mois de leur activité à cet examen (visites des services par les sous-commissions, rédaction de leurs rapports et analyse de l'ensemble par la commission). Un échange a eu lieu avec le Conseil d'Etat, après l'adoption du budget, avec le soutien du Bureau du Grand Conseil, pour éviter que pareille situation ne se reproduise et garantir des conditions de travail en commission respectueuses du statut de député.



Bulletin du Grand Conseil

Il y a loin des lèvres au Bulletin

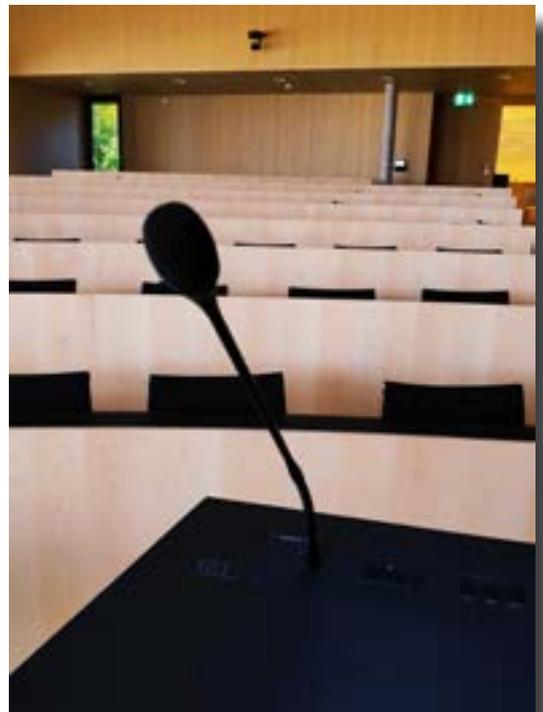
Comme nos collègues du secrétariat des commissions l'ont fait dans le précédent rapport d'activité, les rédacteurs du Bulletin ont procédé, au cours de l'année écoulée, à des statistiques pour établir un ratio « heure d'enregistrement audio / heures de retranscription ». Les résultats et les explications de ces analyses figurent dans les paragraphes ci-dessous. Parce que la retranscription ne constitue que le 50% du cahier des charges des rédacteurs parlementaires, nous avons aussi choisi de mettre ce rapport d'activité à profit pour détailler les autres missions qui nous incombent historiquement, et aussi quelques nouvelles – pérennes ou ponctuelles – apparues dernièrement.

Cette année, le transfert de 0,5 ETP d'une rédactrice du Bulletin au Secrétariat des commissions, en mars dernier, a été compensé par la venue d'une stagiaire ArcEmploi (voir ci-dessous). Pour notre section, l'enjeu de l'année 2020 pourrait se résumer ainsi : est-ce que les améliorations apportées par SIEL amèneront les gains d'efficacité attendus afin de continuer à assurer les délais impartis pour la mise en consultation des séances et – nous osons le penser – la qualité actuelle des retranscriptions du Bulletin ? Réponse lors du prochain rapport d'activités...

*Philippe Bastide,
Responsable du Bulletin du Grand Conseil*

• Ratio heure d'enregistrement/retranscription

Les résultats des statistiques réalisées au printemps dernier et lors de la reprise parlementaire d'août confirment un chiffre déjà établi en 2007 : un ratio de douze heures de retranscription pour une heure d'audio. Si ce chiffre peut paraître un peu élevé en regard de ceux communiqués l'année dernière par nos collègues secrétaires de commission – 1/8 ou 1/11 avec la préparation des séances – il faut tenir compte du caractère spécifique du travail des rédacteurs parlementaires. En effet, la retranscription des séances du Grand Conseil ne s'apparente ni à un verbatim – comme le ferait un greffier lors d'un procès – ni à une rédaction synthétique – à l'instar du travail de nos collègues pour leurs notes de séances. L'ensemble des propos tenus en plénum est retranscrit dans le Bulletin, mais riche d'un véritable effort de rédaction, subtil exercice d'équilibre entre le respect du style oratoire du-de la député-e et les exigences d'une langue fluide et précise. La manière dont travaillent les différents services parlementaires des autres cantons – reconnaissance vocale, dactylographe ou correcteur externes, etc. – rend la comparaison difficile, mais le Bulletin du Conseil communal de Lausanne, qui fonctionne peu ou prou de la même manière que nous, admet aussi ce ratio de 1/12.



Naturellement, ce chiffre est une moyenne qui dépend, entre autres, de l'expérience du rédacteur, des orateurs et de la complexité du sujet abordé. Un projet de loi avec moult amendements — sous-amendements, voire même « sous-sous amendements » — nécessitera plus de temps, toute proportion gardée, que le développement d'une interpellation ou le traitement d'une réponse du Conseil d'Etat à cette dernière, dont le texte a pu être rédigé à l'avance et est lu en séance, avec quelques modifications. Plus l'oralité définit le propos, plus l'exigence rédactionnelle croît. A ce propos, la section n'insistera jamais assez sur l'aide que représente la transmission, par les député-e-s, de leurs textes lus en séances du Grand Conseil.

Le Bulletin du Grand Conseil s'inscrivant aussi dans une perspective historique à plus ou moins long terme, nous avons choisi d'être le plus exhaustifs possible. Ainsi, lors de leur première occurrence dans un objet, nous développons systématiquement tous les sigles cités par les députés. Au rythme où départements et services changent de nom, l'historien du XXII^e siècle risque en effet d'avoir du mal à savoir de quoi s'occupaient feu la CADEV ou la DSI, pour ne prendre que des exemples récents. Dans le même ordre d'idée, citations, proverbes et liens hypertextes sont, dans la mesure du possible, vérifiés et éventuellement corrigés — le présent rapport ne suffirait pas à énumérer toutes les déclinaisons recensées du proverbe « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». A de rares occasions, l'équipe rédactionnelle s'autorise même quelques didascalies ou « N.d.l.r. » pour indiquer une réaction de la salle, expliciter une intervention ou une allusion.

Une fois la retranscription terminée, la séance complète est relue à l'interne et corrigée, avant d'être envoyée aux députés qui, selon l'article 149, alinéa 1, de la Loi sur le Grand Conseil, disposent d'un bref délai pour « en modifier éventuellement le style, à l'exclusion du fond ». Statistiques à l'appui, un député sur six répond à nos « demandes d'approbation ». Les modifications proposées vont de la simple virgule... à la réécriture complète de certaines phrases. La plupart du temps, les propositions sont prises en compte par les rédacteurs, le Secrétaire général arbitrant les cas extrêmement rares où la demande de modification dépasse l'aspect stylistique.

• **Impression, diffusion et consultation**

Depuis plusieurs années, le temps imparti aux missions de retranscription, de relecture et au report des corrections est relativement stable — même si la récente explosion des dépôts d'objets parlementaires s'est reportée sur le travail des rédacteurs chargés de les mettre en forme et en page — mais les tâches dévolues à l'élaboration, à la diffusion et à la consultation du Bulletin prennent une importance croissante. A l'heure actuelle, une « version provisoire » de la séance est mise à disposition sur Internet quinze jours après la tenue des débats, en principe. Une fois les transcriptions validées par les députés, huit séances « définitives » sont assemblées pour confectionner le tome du BGC et son équivalent contenant les textes du Conseil d'Etat. Deux versions distinctes de ce tome sont confectionnées pour l'impression et pour la mise en consultation en ligne sur Scriptorium. Cette dernière nécessite un travail conséquent pour générer les signets interactifs permettant l'accès individualisé à chaque séance (actuellement pour les volumes téléchargés et, lors d'une prochaine mise à jour du portail Scriptorium, pour la consultation). Enfin, notre section s'occupe aussi du suivi des impressions et de leur diffusion, avec la Direction des achats et de la logistique (DAL), et des reliures, avec un artisan lausannois. Evolution du temps, avant son départ à la retraite en 2007, ces tâches d'impression et d'édition étaient assumées par un imprimeur-typographe engagé au Bulletin à 0,7 ETP...

Depuis notre retour à la Place du Château, nous répondons aussi aux diverses demandes concernant les travaux parlementaires des anciennes législatures. Pour l'année parlementaire 2018-2019, cela représente quelque 50 requêtes émanant notamment de député-e-s, de différents services de l'Etat, d'avocats-conseils, de journalistes ou d'historiens. Dans ce cadre aussi, Scriptorium s'avère un outil précieux pour communiquer les résultats de recherches qui devaient auparavant être transmis par *File Transfer Protocol* (FTP ou protocole de transfert de fichier), voire par courrier postal.

• La question des « Abonnés »

Le Bureau du Grand Conseil ayant décidé de facturer l'impression des Bulletins aux services et institutions qui le recevaient jusqu'alors à titre gracieux, un sondage a été effectué cette année auprès de nos « abonnés » pour savoir s'ils souhaitaient continuer à recevoir le Bulletin imprimé ou s'ils préféreraient le consulter gratuitement, en ligne, sur le portail Scriptorium. Le nombre d'exemplaires de chaque tome imprimé est ainsi passé de vingt-cinq à sept (cinq dépôts légaux et deux abonnés payants). Nonobstant l'aspect écologique et les économies importantes ainsi réalisées pour le Secrétariat général, cette diminution des tirages n'a pas eu d'impact sur notre travail de mise en page. Tous les exemplaires étant maintenant confiés à un relieur, nous avons néanmoins pu simplifier un peu le système des couvertures confectionnées par nos soins pour les tomes imprimés, qui engendrait un travail fastidieux et un coût non négligeable.

• Stagiaire ArcEmploi

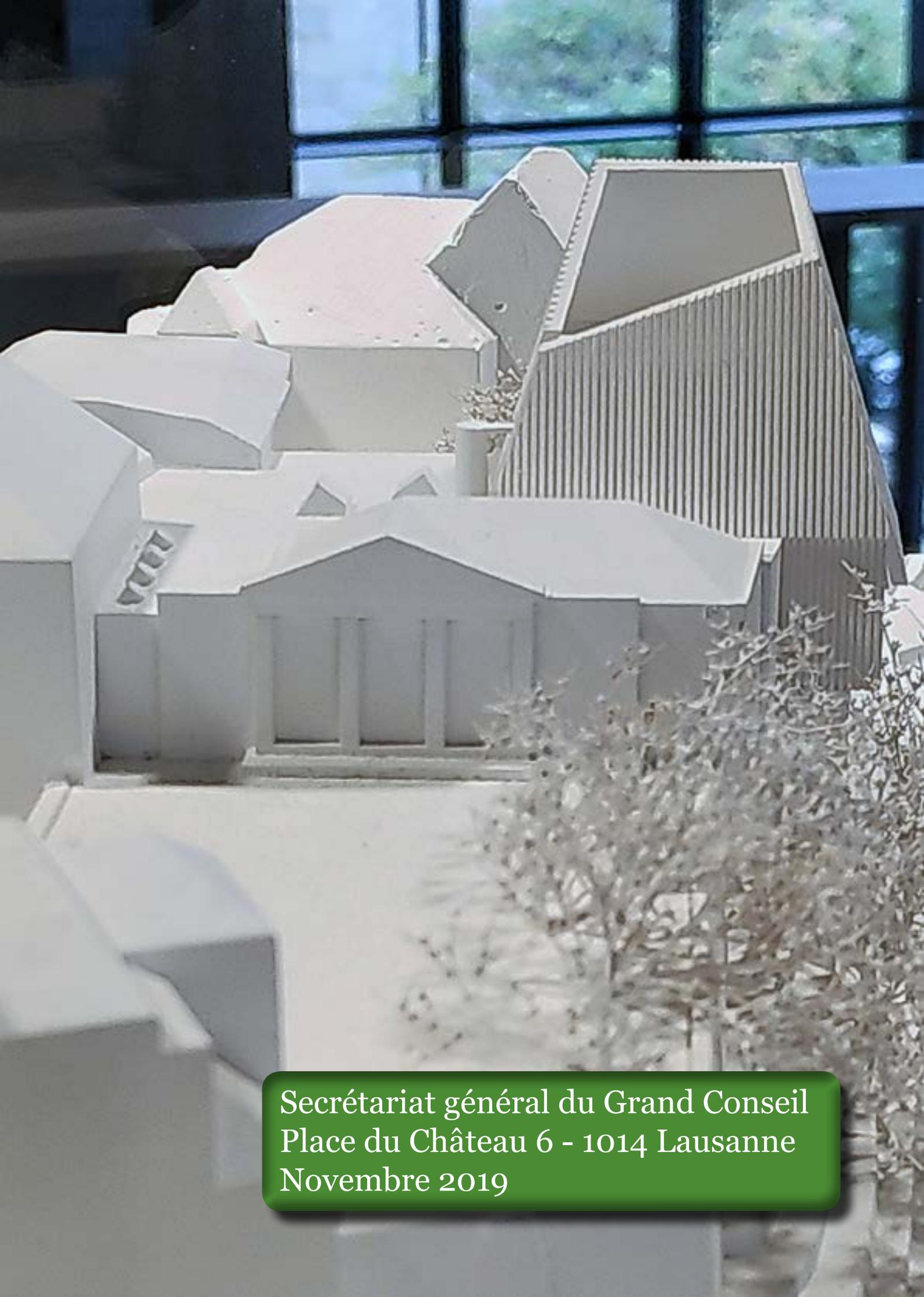
Pour la première fois, l'équipe des rédacteurs a accueilli dans ses bureaux une stagiaire dans le cadre du programme ArcEmploi. Durant six mois, Mme Clémence Lamirand est ainsi venue se former au métier de rédactrice parlementaire et prêter main-forte à l'équipe rédactionnelle, tout en ajoutant à ses connaissances le fonctionnement des institutions vaudoises. En plus de la retranscription des débats, Mme Lamirand a commencé à répertorier tous les objets parlementaires, EMPL et EMPD déposés au cours des trois dernières législatures et leur référencement dans le Bulletin du Grand Conseil (le dernier répertoire ayant été confectionné par le rédacteur du Bulletin... en 1921). Ce travail de longue haleine, complémentaire au moteur de recherches Scriptorium, sera poursuivi si l'expérience du stagiaire (ArcEmploi ou Unil) venait à être renouvelée dans notre section, ce que nous espérons vivement compte tenu des résultats probants obtenus. Suite à son passage auprès du Secrétariat général, Mme Lamirand a pu trouver un emploi, en faisant valoir son engagement au sein de la section.

• Varia

Outre ses tâches habituelles précédemment décrites — et la gestion logistique du FC Grand Conseil — la section du Bulletin a rempli cette année quelques missions spécifiques, notamment :

- organisation d'un atelier FPA ! consacré à la recherche sur Scriptorium, avec la création de [tutoriels](#) en pdf ;
- participation aux différents ateliers mis en place pour la future implémentation de SIEL ;
- étude statistique comparant les temps de parole entre députées et députés, dont les résultats reflètent les forces en présence ;
- mise en page du « Compte-rendu de la 56^e réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin » et du présent Rapport d'activité ;
- reconstitution d'une deuxième collection complète des Bulletins du Grand Conseil provenant de différents fonds d'archives ;
- élaboration d'un quizz interactif pour les classes venant visiter le Parlement ;
- création de deux nouvelles couvertures du Bulletin intégrant le logo du Grand Conseil et le visuel du nouveau Parlement.





Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 - 1014 Lausanne
Novembre 2019